UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

Bureau des radiocommunications
(N° de Fax direct +41 22 730 57 85)

Circulaire administrative
CACE/366

31 août 2005

Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT et aux Membres du Secteur des radiocommunications participant aux travaux des Commissions d'études des radiocommunications et à la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure

Objet: **Commission d'études 8 des radiocommunications**

– Approbation d'une Recommandation révisée

Dans la Circulaire administrative CAR/194 en date du 12 mai 2005, 1 projet de Recommandation révisée a été présenté pour approbation, conformément à la Résolution UIT-R 1-4 (§ 10.4.5).

Les conditions régissant cette procédure ont été satisfaites le 20 août 2005. Onze administrations ont répondu en faveur de l'approbation de cette Recommandation.

La Recommandation approuvée sera publiée par l'UIT et vous trouverez dans l'Annexe 1 à la présente Circulaire son titre avec le numéro qui lui est attribué.

Valery Timofeev
Directeur du Bureau des radiocommunications

Annexe: 1

Distribution:

- Administrations des Etats Membres et Membres du Secteur des radiocommunications
- Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 8 des radiocommunications
- Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études des radiocommunications et de la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure
- Président et Vice-Présidents de la Réunion de préparation à la Conférence
- Membres du Comité du Règlement des radiocommunications
- Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement des télécommunications

Place des Nations
CH-1211 Genève 20
Suisse

Téléphone +41 22 730 51 11
Téléfax Gr3: +41 22 733 72 56
Gr4: +41 22 730 65 00

Télex 421 000 uit ch
Télégramme ITU GENEVE

E-mail: itumail@itu.int
www.itu.int

Annexe 1

Titre de la Recommandation approuvée

Recommandation UIT-R M.1580-1 Doc. 8/BL/19

Caractéristiques génériques des rayonnements non désirés des stations de base utilisant les interfaces radioélectriques de Terre des IMT-2000

_____